

# AIDE-MÉMOIRE

## POUR L'ANALYSE DU PLAN DE TERRITOIRE



Rappel : Il est maintenant possible de maintenir des projets structurants lorsque les milieux, ainsi que les partenaires intersectoriels font consensus, et ce, dans le respect des normes du FQIS.

CATÉGORIES	CRITÈRES	NOTES
PRIORITÉS D'INTERVENTION	Les priorités d'intervention ciblées correspondent à des priorités régionales du Plan d'action régional concerté.	
	Les priorités territoriales d'intervention ciblées dans le plan de territoire correspondent aux priorités déposées à l'étape 4.	
INITIATIVES	Les initiatives sont structurantes ou expérimentales ou correspondent à des travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	
	<p>Les initiatives répondent à ces trois critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>elles s'inscrivent dans les priorités du territoire ou les priorités de la région pour les initiatives régionales;</li> <li>elles s'inscrivent dans une perspective de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;</li> <li>elles sont le fruit de la réflexion collective et de l'engagement des personnes concernées par une problématique.</li> </ul>	

	La réflexion est amorcée à propos de la manière de rejoindre les personnes vivant dans des zones de dévitalisation et de défavorisation par les initiatives du plan de territoire.	
	La réflexion est amorcée à propos de l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes avec une perspective intersectionnelle (ADS +) dans les initiatives.	
<b>CONFORMITÉ AU MODE DE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE</b>	Le plan de territoire est élaboré en cohérence avec le mode de fonctionnement déposé.	
	Le plan de territoire est élaboré en cohérence avec la stratégie de participation citoyenne déposée.	
<b>ADMISSIBILITÉ DES ORGANISMES</b>	L'organisme porteur est admissible au financement selon les orientations et les normes du FQIS.	
<b>GESTION FINANCIÈRE</b>	Les dépenses prévues sont admissibles dans le cadre des orientations et normes du FQIS. Dépenses non admissibles : l'achat ou la rénovation de biens immobiliers, de terrains ou de véhicules de transport, l'appui à la mission de base, les substitutions aux mesures et aux programmes réguliers des ministères, les dépenses engagées avant la signature, le déficit budgétaire, le dépassement de coûts, etc.	
	Les dépenses sont essentielles à l'atteinte de la transformation souhaitée et l'Alliance est le meilleur levier du territoire pour y parvenir.	
	Le total des sommes demandées ne dépasse pas le montant octroyé.	
	La contribution du milieu équivaut minimalement à 10 % du montant demandé au FQIS pour chacune des initiatives du plan.	